

# En Rhône-Alpes, le schéma éolien est imposé sans concertation ni débat

31 octobre 2012 / Eole 07

---

Nous, membres du Collectif des Associations ardéchoises d'opposants à l'éolien industriel et pour la défense de l'environnement, dénonçons les conditions dans lesquelles a été élaboré le Schéma régional « *Climat, air, énergie* » (SRCAE) de la Région Rhône-Alpes que M. Jean-François CARENCO, Préfet de la Région Rhône-Alpes, doit rendre définitif dans les jours prochains.

Nous déclarons et déplorons particulièrement le caractère néfaste de son volet éolien.

Contrairement en effet à ce que stipule l'article 7 de la Charte constitutionnelle de l'environnement, à aucun moment n'a été mise en place de réelle concertation (« *Toute personne a le droit, dans les conditions et les limites définies par la loi, d'accéder aux informations, relatives à l'environnement, détenues par les autorités publiques et de participer à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement.* »).

Ni le Parc Naturel des Monts d'Ardèche, ni le Conseil Général d'Ardèche, ni les grandes fédérations de défense du Patrimoine et de protection des Paysages n'ont été consultés ; les réunions départementales prévues et annoncées n'ont pas eu lieu.

Logiquement, à deux reprises, le Conseil Général d'Ardèche a émis un avis défavorable sur le Schéma régional éolien (SRE),  
le 6 février 2012 et le 20 juillet 2012.

Le contenu de ce projet inacceptable, qui ignore les réflexions informées et argumentées que nos Associations ont publiées au cours des dix dernières années, compromet des acquis essentiels du Schéma éolien établi par la Préfecture de l'Ardèche.

Simple exercice de cartographie administrative autour des seules contraintes techniques et des seules servitudes légales, le schéma ne prend en compte aucune contrainte paysagère, environnementale ou d'habitat :

ni les parcs régionaux,

ni les zones naturelles sensibles,

ni les grands sites comme le Gerbier et le Mézenc,

ni les crêtes, protégées pourtant par le schéma éolien de l'Ardèche,

ni les zones naturelles et rurales-patrimoniales de l'atlas des paysages, dites pourtant à protéger par la Dreal,

ni les couloirs de migration (vallée du Rhône, cols ...),

ni les zones importantes pour la conservation des oiseaux (ZICO) et autres zones de protection environnementales.

Le schéma finit par déclarer éligible à l'éolien plus de 80% des communes de l'Ardèche, et donne comme objectif au département d'accueillir plus de 100 éoliennes de grande puissance, soit 1/3 de la puissance éolienne installée de la région.

Au moment où M<sup>me</sup> Batho, ministre de l'Ecologie, lance un grand débat national sur l'énergie (et la transition énergétique), au moment où nos associations commencent à y participer, des votes récents de l'Assemblée Nationale porteurs de bouleversements législatifs profonds et néfastes dénaturent totalement le Schéma régional « *Climat, air, énergie* » (SRCAE) de la Région Rhône-Alpes et particulièrement le volet éolien en lui donnant une portée d'une ampleur nouvelle sur laquelle nul n'avait jusqu'à présent délibéré.

L'éventuelle suppression des ZDE à elle seule changerait la nature, l'économie, la logique et

bien sûr la  
portée du SRCAE et de son volet éolien.

Les deux semaines supplémentaires de concertation octroyées par M. Jean-François CARENCO , Préfet de la Région Rhône-Alpes, ne sauraient donc en aucun cas tenir lieu de repêchage, pour ce Schéma régressif, injuste et dangereux.

---

**Source :** Courriel à *Reporterre* de [Eolienne 07](#) (Collectif des Associations ardéchoises d'Opposants à l'éolien industriel et pour la défense de l'Environnement))

**Consulter par ailleurs :** *Dossier : L'éolien est-il écologique ?*

- Emplacement : [Accueil](#) > [Info](#) >
- Adresse de cet article : <https://reporterre.net/En-Rhone-Alpes-le-schema-eolien>